PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 FÉVRIER 2018 À 19 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire, Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers, Marco Bellefeuille

Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Stéphanie Labelle

Est absente,

Madame la conseillère, Kimberly St Denis

+++

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, directrice du Service des finances

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

18-68 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, <u>avec le retrait du point numéro 7</u> :

- 1. Ouverture de la séance Mot du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 18 janvier 2018 et le 1er février 2018
- Comité consultatif d'urbanisme Dépôt du procès-verbal du 29 janvier 2018, rouvert le 8 février 2018
- 5. Demandes de dérogations mineures
- 5.1 4161, Lakeshore Drive Lot 5 302 264 Zone R1-9 du Règlement de zonage numéro 372-89 Construction d'un abri d'auto
- 5.2 3855, rue des Chênes Lot 5 302 141 Zone R1-12 du Règlement de zonage numéro 372-89 Bâtiment principal et bâtiment accessoire
- 6. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 6.1 5135, rue de la Promenade-du-Lac Lot 5 354 224 Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) – Règlement numéro 1000 – Construction d'un bâtiment principal – Projet modifié
- 6.2 Rôtisserie la Lanterne Inc. 3628-3632, rue Queen Lot 4 994 167 Zone 4 au PIIA (secteur Centre-Ville) Règlement numéro 508-93 Rénovation
- 6.3 9351-3902 Québec inc. (3541), rue Queen Lot 4 994 740 Zone 2 au PIIA (secteur Centre-Ville) Règlement numéro 508-93 Construction d'un bâtiment principal
- 6.4 115924 Canada Inc. Lots projetés 1A & 2A 3501 & 3507, rue Rosemary Lot 6 104 572
 Zone 1 au PIIA (secteur Rive-Ouest) Règlement numéro 1012 Modification du plan image

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. Demande d'usage conditionnel relativement au Règlement numéro 1015 – 9221-8643 Québec Inc. – 2682, 1^{ere} Avenue – Lot 5 355 097 (**RETIRÉ**)

AVIS DE MOTION

- Avis de motion Règlement numéro 120-2018 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Rawdon
- 9. Avis de motion Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon
- 10. Avis de motion Règlement numéro 1014-2 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 et son amendement concernant les fondations des balcons et des galeries couverts, des vérandas et des solariums

PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 11. Adoption du projet de Règlement numéro 119-2018 sur les compteurs d'eau
- 12. Adoption du second projet de Règlement numéro 372-89-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64

RÈGLEMENTS

13. Adoption du Règlement numéro 09-2004-1 abrogeant le Règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, en cas de préjudice matériels ou de dommages-intérêts

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

14. Première période de questions

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. Octroi de contrat - Programme de maintenance au garage municipal 2018-2020

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 16. Dépôt du rapport du trésorier Financement des partis politiques 2017
- 17. Rapport annuel des actions Schéma de couverture de risques incendie 2017
- 18. Adoption de la politique d'embauche et de maintien d'emploi Service de la sécurité incendie
- 19. Indexation annuelle Employés cadres 2018
- 20. Uniformisation du REER des Employés cadres avec les autres employés municipaux
- 21. Renouvellement Contrat de travail Directeur général et secrétaire-trésorier
- 22. Dépôt de la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes
- Mandat Bélanger Sauvé Dommages à des équipements municipaux Dossier n° 106-106-17-005
- 24. Prévisions budgétaires 2018 Office municipal d'habitation (OMH)
- 25. Révision budgétaire 2018 Office municipal d'habitation (OMH)
- 26. Journées de la persévérance scolaire 2018
- 27. Demande d'appui La Tournée des cantons de Rawdon Demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 28. Demande d'appui Collège Champagneur Demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 29. Course des cascades 27 mai 2018
- 30. Modification de la résolution n° 17-421 Course pour la vie concerto 29 avril 2018
- 31. Demande d'autorisation Marche inter-Églises du Vendredi saint
- 32. Invitation Soirée vins & fromages Collège Champagneur
- 33. Invitation Souper Spaghetti Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière
- 34. Demande d'appui de la Société de l'Autisme Région Lanaudière
- 35. Certificat de paiement numéro 3 Travaux de réaménagement intérieur du Centre Metcalfe Construction L. Grenier inc.
- 36. Certificat de paiement numéro 4 Acceptation provisoire Travaux de réaménagement intérieur du Centre Metcalfe Construction L. Grenier inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

- 37. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
- 37.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
- 37.2 Liste des chèques émis
- 37.3 Liste des chèques annulés
- 37.4 Liste des prélèvements
- 37.5 Liste des engagements
- 37.6 Liste des virements budgétaires
- 37.7 Journal des salaires nets
- 38. Correspondance
- 39. Affaires nouvelles
- 39.1 Assurances collectives Financière Manuvie Consultant en assurances collectives Groupe financier AGA inc.

- 40. Parole aux conseillers
- 41. Deuxième période de questions
- 42. Levée de la séance
- 3. <u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 18 JANVIER 2018 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 18 janvier 2018 à 19 h et le 1^{er} février 2018 à 17h ont été remises aux membres du conseil.

18-69 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 18 janvier 2018 à 19 h et le 1^{er} février 2018 à 17h, tel que remis aux membres du conseil.

- 4. <u>Comité consultatif d'urbanisme dépôt du procès-verbal du 29 janvier 2018, rouvert le 8 février 2018</u>
- 18-70 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 29 janvier 2018, rouvert le 8 février 2018.
 - 5. <u>DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES</u>
 - 5.1 <u>4161, LAKESHORE DRIVE LOT 5 302 264 ZONE RI-9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO</u>

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 29 janvier 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à réduire la marge de recul du bâtiment principal afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (abri d'auto détaché).

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00005, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 <u>3855, RUE DES CHÊNES – LOT 5 302 141 – ZONE RI-12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT PRINCIPAL ET BÂTIMENT ACCESSOIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 29 janvier 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conformes le garage attaché à la résidence ainsi que la remise détachée. Le garage est localisé à un minimum d'un (1) mètre de la limite latérale droite en lieu et place de la marge latérale minimale exigée de deux (2) mètres en vertu de l'article 4.1.2.1.1 du règlement de zonage n° 372-89. La remise est localisée à 0,1 mètre de la limite arrière et à 0,3 mètre de la limite latérale droite en lieu et place de la marge minimale exigée de 1 mètre en vertu des articles 4.1.1.1.3 et 4.1.1.2.4 du règlement de zonage n° 372-89.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-72 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00011, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. <u>DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA</u>

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 29 janvier 2018, rouverte le 8 février 2018.

18-73 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 <u>5135, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC LOT 5 354 224 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 CONSTRUCTION D'UN</u> BÂTIMENT PRINCIPAL PROJET MODIFIÉ
- 6.2 <u>RÔTISSERIE LA LANTERNE INC. 3628-3632, RUE QUEEN LOT 4 994 167 ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 RÉNOVATION</u>
- 6.3 <u>9351-3902 QUÉBEC INC. (3541), RUE QUEEN LOT 4 994 740 ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</u>
- 6.4 <u>I15924 CANADA INC. LOTS PROJETÉS IA & 2A 3501 & 3507, RUE ROSEMARY LOT 6 104 572 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 MODIFICATION DU PLAN IMAGE</u>

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. <u>DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 – 9221-8643 QUÉBEC INC. – 2682, 1^{ERE} AVENUE – LOT 5 355 097</u>

RETIRÉ

AVIS DE MOTION

- 8. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 120-2018 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON</u>
- 18-74 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 120-2018 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Rawdon.
 - 9. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON</u>
- 18-75 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon.
 - 10. <u>Avis de motion règlement numéro 1014-2 modifiant le règlement de Construction numéro 1014 et son amendement concernant les fondations des balcons et des galeries couverts, des vérandas et des solariums</u>
- 18-76 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 1014-2 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 et son amendement concernant les fondations des balcons et des galeries couverts, des vérandas et des solariums.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. <u>Adoption du projet de règlement numéro 119-2018 sur les compteurs d'eau</u>

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT exige également que la Municipalité effectue un échantillonnage afin d'évaluer la consommation d'eau dans les immeubles résidentiels par le biais de l'installation de compteurs d'eau sélectionnés aléatoirement;

CONSIDÉRANT également l'engagement pris par la Municipalité dans le cadre de sa planification stratégique de développement durable ainsi que les objectifs énoncés dans son plan d'action intégré;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'adopter un règlement régissant les compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 1^{er} février 2018.

18-77 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 119-2018 sur les compteurs d'eau, tel que remis aux membres du conseil.

12. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C4-64

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 décembre 2017 et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2018.

18-78 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 372-89-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004 RELATIF AUX INDEMNITÉS PAYABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX, EN CAS DE PRÉJUDICES MATÉRIELS OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 9-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux a été adopté le 9 novembre 2004, régissant les indemnités suite aux préjudices matériels ou de dommages-intérêts subis par le demandeur en raison de l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est désuet et qu'il y a lieu de l'abroger;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 18 janvier 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné et le projet de règlement a été adopté.

18-79 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 9-2004-1 abrogeant le règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, tel que remis aux membres du conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

14. <u>Première période de Questions</u>

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. <u>OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE MAINTENANCE AU GARAGE MUNICIPAL 2018-2020</u>

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du programme de maintenance pour la vérification du système et détection de gaz au garage municipal reçue de Vulcain Alarme, Division de BW Technologies Partenariat (Honeywell Analytics) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, pour un montant annuel de 1 305,85 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat.

18-80 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement du contrat de maintenance pour la vérification du système et détection de gaz au garage municipal auprès de Vulcain Alarme, Division de BW Technologies Partenariat (Honeywell Analytics), pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, pour un montant annuel de 1 305,85 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000017 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES 2017</u>

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier concernant le financement des partis politiques.

- 18-81 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du trésorier sur le financement des partis politiques pour l'année 2017.
 - 17. <u>RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES</u> INCENDIE 2017

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 a été achevé par le directeur du Service de la sécurité incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

18-82 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon adopte le rapport annuel des actions 2017 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie. La MRC de Matawinie consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et transmettra le tout au ministère de la Sécurité publique.

18. <u>ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE ET DE MAINTIEN D'EMPLOI – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique régissant les critères d'embauche et du maintien d'emploi s'appliquant aux employés du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie et de la responsable des ressources humaines.

18-83 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon adopte la politique d'embauche et de maintien d'emploi du Service de la sécurité incendie, telle que remise aux membres du conseil.

19. INDEXATION ANNUELLE – EMPLOYÉS CADRES 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation annuelle des salaires des employéscadres de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cette indexation sera de 1,7 % pour l'année 2018.

18-84 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'indexation des salaires des employés-cadres de 1,7 % pour l'année 2018, rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Cette dépense est déjà prévue au budget des salaires 2018.

20. <u>Uniformisation du reer des employés cadres avec les autres employés</u> municipaux

Considérant que la convention collective de travail 2017-2022 des employés municipaux de la Municipalité de Rawdon prévoit une cotisation au Régime enregistré d'épargne retraite (REER) partagé à part égale entre l'employeur et l'employé;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les taux de cotisations à ce Régime soient uniformisés et qu'ils soient également applicables aux employés-cadres de la Municipalité.

18-85 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la contribution au Régime enregistré d'épargne retraite (REER) des employés-cadres, au même taux de cotisation que celui des employés régis par la convention collective de travail 2017-2022 des employés municipaux de la Municipalité de Rawdon, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

21. <u>RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier est arrivé à échéance:

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil municipal;

18-86 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le maire à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ainsi que tout autre document découlant de la présente résolution.

22. <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des immeubles dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut ordonner au secrétaire-trésorier de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

18-87 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC Matawinie, avant le 20 mars 2018, la liste des propriétés pour lesquelles des taxes sont dues à la Municipalité depuis 2016 afin que la MRC enclenche le processus de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

De mandater la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à se porter adjudicataire, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, des immeubles non vendus.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à demander les services de professionnels, arpenteurs et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

D'autoriser la radiation des comptes relative à la taxation de rues.

23. <u>MANDAT BÉLANGER SAUVÉ – DOMMAGES À DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – DOSSIER N° 106-106-17-005</u>

CONSIDÉRANT des dommages causés à des équipements municipaux dans le cadre de travaux réalisés sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT QUE l'auteur des dommages refuse et/ou néglige, sans justification, d'effectuer le remboursement des sommes réclamées par la Municipalité et qu'il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures qui s'imposent, afin de percevoir les sommes qui lui sont dues.

18-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater les procureurs de la Municipalité afin d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de récupérer les sommes dues à la Municipalité dans le cadre du dossier 106-106-17-005.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000018 a été émis pour autoriser cette dépense.

24. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 reçues de l'Office municipal d'habitation de Rawdon, lesquelles doivent faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, représentant une somme de 10 745 \$.

18-89 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2018.

D'autoriser le paiement de 10 745 \$ représentant 10 % de son déficit d'opérations pour l'année 2018.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000019 a été émis pour autoriser cette dépense.

25. <u>RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)</u>

CONSIDÉRANT la demande d'approbation des prévisions budgétaires 2018 révisées de l'Office municipal d'habitation de Rawdon en date du 17 janvier 2018, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, représentant une somme de 13 613 \$, soit 2 868 \$ de plus que lors de l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 initiales.

18-90 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget modifié de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2018.

D'autoriser le paiement de 2 868 \$ représentant l'écart entre le budget accepté et le budget révisé pour l'année 2018.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son

financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000020 a été émis pour autoriser cette dépense.

26. <u>JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire;

CONSIDÉRANT QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec:

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

18-91 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, le conseil municipal s'engage à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 » par les gestes suivants :

- Accueil d'étudiants en stage;
- Offre d'activités de loisir parents-enfants;
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants;
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- Participation à un midi-carrière dans un établissement scolaire de la municipalité;
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans les outils de communication : site Web, etc.;
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville et sur le site Web;
- Port du ruban de la persévérance scolaire;
- Remise de cartes d'encouragement;
- Distribution d'outils de sensibilisation aux parents de la municipalité;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Diffusion sur les panneaux électroniques de la ville de messages d'encouragement destinés aux étudiants;
- Diffusion aux séances du Conseil ou dans le bulletin municipal, des réussites des jeunes ou des projets innovants provenant des établissements scolaires ou d'organismes;
- Diffusion de messages de valorisation des enseignants;
- Collaboration avec les écoles de votre milieu;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

27. <u>DEMANDE D'APPUI – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES</u>

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon concernant sa demande de subvention pour la consolidation et l'ajout de sentiers multisports auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

18-92 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'appuyer le projet de la Tournée des cantons de Rawdon pour la consolidation et l'ajout de sentiers multisports afin que cet organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

28. <u>DEMANDE D'APPUI – COLLÈGE CHAMPAGNEUR – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES</u>

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le Collège Champagneur concernant sa demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le tout pour son projet d'installation d'un panneau de pointage et le remplacement des systèmes d'éclairage sur son terrain de sport extérieur.

18-93 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'appuyer le projet du Collège Champagneur pour l'installation d'un panneau de pointage et le remplacement des systèmes d'éclairage sur son terrain de sport extérieur afin que cet organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

La présente ne constitue aucun engagement financier de la part de la Municipalité.

29. <u>Course des Cascades – 27 mai 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai prochain, de 8h15 à 13h, se tiendra la 4e édition de la *Course des Cascades*, dans le but d'amasser des fonds pour l'organisation d'activités sportives pour les élèves de l'école des Cascades, soit une course sur des parcours de 1 km, 2,5 km, 5 km, 10 km et 21 km;

CONSIDÉRANT diverses demandes dont le prêt de ressources matérielles, de ressources humaines, la fermeture de rues, la promotion de l'événement via les canaux de communication ainsi qu'une demande d'aide financière de l'ordre de 500 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

18-94 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de l'évènement sur le territoire de la Municipalité;

D'autoriser la fermeture des tronçons de rues suivantes, le 27 mai 2018, pour la course des toutpetits de 1 km :

- Partie de la rue Champlain, entre la 18e Avenue et la rue Montcalm;
- Partie de la rue Mazur, entre les rues Champlain et Frontenac;
- Partie de la rue Frontenac, entre les rues Mazur et Montcalm;
- Partie de la rue Montcalm, entre les rues Champlain et Frontenac.

D'autoriser le prêt de matériel et la fourniture des ressources humaines, tel que recommandé par le Service des loisirs et de la culture, ainsi que la promotion de l'événement dans le Rawdonnois, sur le site internet et sur les écrans numériques. Il est toutefois de l'entière responsabilité des organisateurs d'assurer la sécurité du parcours lors de l'événement.

D'accorder une aide financière de 500 \$.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000021 a été émis pour autoriser cette dépense.

30. <u>MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION Nº 17-421 – COURSE POUR LA VIE CONCERTO – 29 AVRIL 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril prochain aura lieu la Course pour la vie Concerto sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, dans le but d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 17-421 adoptée le 26 septembre 2017, le conseil municipal autorisait la fermeture de certaines rues aux fins de cet évènement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une section de la rue Queen à la fermeture temporaire du 29 avril 2018 et que cette rue est sous juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT également la demande des organisateurs visant l'installation d'affichage temporaire sur le territoire de la municipalité, faisant la promotion de la Course pour la vie Concerto, pour la période incluse entre le 1er mars et le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 372-89 prévoit que de telles affiches doivent être autorisées par résolution;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable du développement durable quant à cet affichage temporaire;

18-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'effectuer, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande de fermeture temporaire de la rue Queen, entre la 1ère et la 7e Avenue, le 29 avril 2018, entre 7h30 et midi.

D'autoriser l'installation de panneaux d'affichage temporaire d'une dimension maximum de 1,2 m x 2,4 m pour annoncer la « Course pour la vie Concerto », pour la période incluse entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018, le tout en conformité avec la réglementation en vigueur.

Que l'installation de toute enseigne ne devra pas causer préjudice à la collectivité et qu'elles devront être retirées le lendemain de la fin de la période autorisée. L'installation ainsi que la fourniture du matériel sont assumées par l'organisme, le tout sous la coordination du Service des permis et des inspections.

De modifier la résolution n° 17-421 en conséquence.

31. <u>DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHE INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT</u>

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation pour une marche inter-Églises du vendredi Saint, le 30 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE demande sera faite par la paroisse pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec et aux membres des Chevaliers de Colomb afin d'assurer la sécurité ainsi que l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

18-96 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de la marche inter-Églises du vendredi Saint, le 30 mars 2018 sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons de route sous sa juridiction, sous réserve que les organisateurs obtiennent les autorisations nécessaires des autorités concernées.

32. <u>INVITATION - SOIRÉE VINS & FROMAGES – COLLÈGE CHAMPAGNEUR</u>

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour assister à la 16ème édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagneur de Rawdon, qui aura lieu le vendredi 6 avril 2018;

18-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 8 billets, soit 1 table, pour assister à la 16ème édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagneur de Rawdon pour montant total de 950 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-000022 est émis pour autoriser cette dépense.

33. <u>Invitation – Souper Spaghetti – Centre de Pédiatrie Sociale de Lanaudière</u>

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour participer au souper spaghetti au profit du Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière, qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au coût de 15 \$/billet;

18-98 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 3 billets, pour participer au souper spaghetti au profit du Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière, pour montant total de 45 \$, ainsi que la remise d'articles promotionnels pour leur tirage.

Le certificat de crédit numéro 2018-000023 est émis pour autoriser cette dépense.

34. DEMANDE D'APPUI DE LA SOCIÉTÉ DE L'AUTISME RÉGION LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Société de l'autisme Région Lanaudière dans ses démarches de sensibilisation de la population lanaudoise à la réalité des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme.

18-99 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'appuyer la demande de la Société de l'autisme Région Lanaudière et d'inviter la population rawdonnoise à se vêtir de bleu le 2 avril 2018, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

35. <u>CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE METCALFE – CONSTRUCTION L. GRENIER INC.</u>

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 97 546,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement intérieur du Centre Metcalfe réalisés par l'entreprise Construction L. Grenier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'architectes Massicotte Maloney en date du 30 janvier 2018 et de la directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 1^{er} février 2018.

18-100 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 97 546,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction L. Grenier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-000114.

36. <u>CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE METCALFE – CONSTRUCTION L. GRENIER INC.</u>

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 17 141,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement intérieur du Centre Metcalfe réalisés par l'entreprise Construction L. Grenier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'architectes Massicotte Maloney de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 31 janvier 2018 et de la directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 1er février 2018.

18-101 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 17 141,11 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction L. Grenier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-000114.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

37. <u>APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018.

18-102 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

37.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018 au montant de 530 680,02 \$

37.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 33 262 à 33 495) au 8 février 2018, totalisant 1 001 297,92 \$

37.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 8 février 2018

37.4 <u>LISTE DES PRÉLÈVEMENTS</u>

D'approuver la liste des prélèvements (nos 4 523 à 4 594) au 8 février 2018, totalisant 185 137,82 \$

37.5 <u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u>

D'approuver la liste des engagements au 8 février 2018, totalisant 4 817 609,66 \$

37.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 janvier 2018, totalisant 16 139 \$

37.7 <u>JOURNAL DES SALAIRES NETS</u>

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de janvier 2018, totalisant 258 095,57 \$

- 38. CORRESPONDANCE
- 39. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
- 39.1 <u>ASSURANCES COLLECTIVES FINANCIÈRE MANUVIE CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES GROUPE FINANCIER AGA INC.</u>

CONSIDÉRANT le contrat d'assurance collective actuellement en vigueur avec la Financière Manuvie, octroyé aux termes de la résolution n° 14-16 pour une durée maximale de 60 mois, à compter du 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 17-407, la Municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de mandataire pour la représenter quant au contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce mandat, l'UMQ a lancé un appel d'offres remporté par Groupe financier SSQ et qu'ainsi, il y a lieu de mettre un terme au contrat d'assurance collective avec Financière Manuvie, en date du 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce même mandat, l'UMQ a également lancé un appel d'offres pour services professionnels de consultant en assurances collectives, remporté par Mallette actuaires inc. et qu'il y a donc lieu de mettre un terme au contrat avec Groupe financier AGA inc., en date du 31 mars 2018;

18-103 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mettre fin au contrat d'assurance collective avec Financière Manuvie, en date du 31 mars 2018.

De mettre fin au contrat de consultant en assurances collectives avec Groupe financier AGA inc., en date du 31 mars 2018.

De modifier la résolution n° 14-16 en conséquence.

- 40. <u>PAROLE AUX CONSEILLERS</u>
- 41. <u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

42. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-104 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h55.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray

Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Bruno Guilbault*Bruno Guilbault

Maire